

222C1061  
FR0000130692-FS0312

10 mai 2022

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**CHARGEURS**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 mai 2022, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mai 2022, le seuil de 5% du capital de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 241 047 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,76% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Amundi Asset Management	547 238	2,20	547 238	2,10
BFT Investment Management	548 838	2,20	548 838	2,10
CPR Asset Management	99 096	0,40	99 096	0,38
Etoile Gestion	36 154	0,15	36 154	0,14
Lyxor International Asset Management S.A.S.	9 721	0,04	9 721	0,04
<b>Total Amundi</b>	<b>1 241 047</b>	<b>4,98</b>	<b>1 241 047</b>	<b>4,76</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché.

<sup>1</sup> Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, BFT Investment Management, CPR AM, Etoile Gestion, Lyxor International Asset Management S.A.S et Société Générale Gestion sont contrôlées par la société Amundi SA, elles agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 24 903 369 actions représentant 26 085 150 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.